



## Diagnostic de performance énergétique logement (6.2)

N° : DIA-SRD01-1904-003  
 Réf. Ademe : 1932V2000347P  
 Réf. du logiciel validé : Imm'PACT DPE Version 7A

Valable jusqu'au : 01/04/2029

Type de bâtiment : Maison individuelle  
 Année de construction : avant 1948  
 Surface habitable : 172,5 m<sup>2</sup>  
 Adresse : à Montplaisir 32140 CHELAN

Date de visite : 02/04/2019  
 Date d'établissement : 02/04/2019  
 Diagnostiqueur : MACK Eric ACME EXPERTISES - 6 Rue Lucie Aubrac - 32000 AUCH

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par Icert Parc Edonia Bat G rue de la terre Victoria 35760 SAINT GREGOIRE. Le N° du certificat est CPDI2810 délivré le 25/08/2017 et expirant le 24/08/2022.

### 1. Propriétaire

Nom : Henri THERET  
 Adresse : à Montplaisir 32140 CHELAN

### 2. Propriét. des installat° communes

Nom :  
 Adresse :

### 3. Consommations annuelles par énergie

obtenues au moyen des factures d'énergie du logement des années 2017-2018, prix des énergies indexés au 15/08/2015 (en l'absence de prix de l'énergie mentionné dans les relevés).

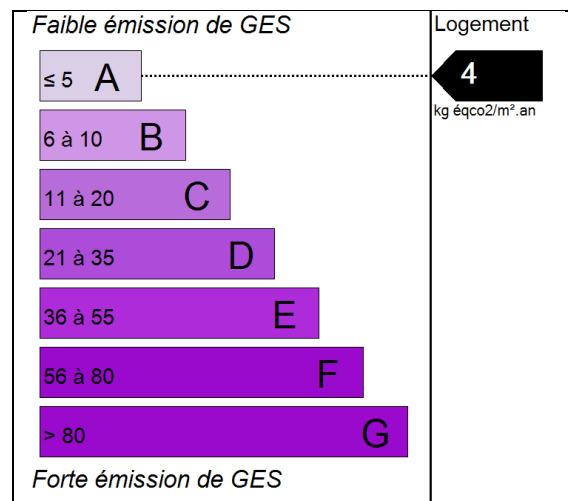
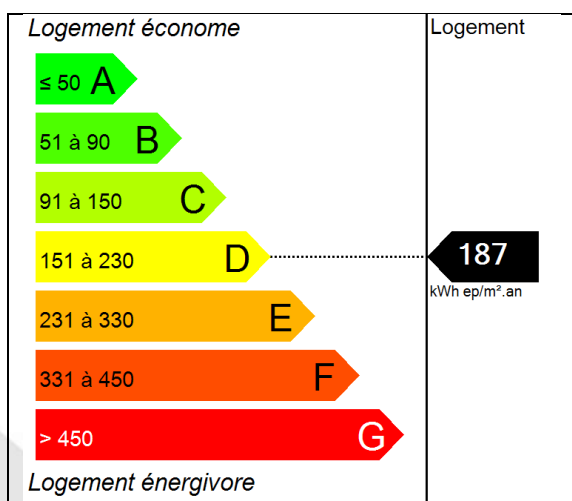
	Moyenne annuelle des consommations	Consommations énergies finales en kWh <sub>ep</sub>	Consommations en énergie primaire en kWh <sub>ep</sub>	Frais annuels d'énergie
	Détail par énergie dans l'unité d'origine	détail par énergie et par usage	détail par usage en kWh <sub>ep</sub>	
Chauffage	- Bois : 10 steres	- Bois : 16800 kWh <sub>ep</sub>	16800 kWh <sub>ep</sub>	662 € TTC
Eau chaude sanitaire	-	-	-	-
Refroidissement	-	-	-	-
Abonnements	-	-	-	124 € TTC
CONSUMMATION D'ENERGIE POUR LES USAGES RECENSES	- Electrique : 6057 kwh - Bois : 10 steres	- Electrique : 6057 kWh <sub>ep</sub> - Bois : 16800 kWh <sub>ep</sub>	32427 kWh <sub>ep</sub>	1738 € TTC

#### Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Consommation réelle : | 187 kWh<sub>ep</sub>/m<sup>2</sup>.an

#### Émissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Estimation des émissions : | 4 kgCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.an





## Diagnostic de performance énergétique – logement

### Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
<b>Murs :</b> - Mur 1, Mur 2 : pierres de taille moellons remplissage tout venant, ép. 60 cm, non isolé(e)	<b>Chauffage :</b> Installation 1 : installation de chauffage avec insert ou poêle bois ou biomasse en appoint - Chauffage 1, PAC air/air split/multisplit, énergie électrique, chauffage individuel - Appoint 1 (appoint), poêle, énergie bois Installation 2 : installation de chauffage avec insert ou poêle bois ou biomasse en appoint - Chauffage 1, convecteurs NFC, énergie électrique, chauffage individuel - Appoint 1 (appoint), poêle, énergie bois	<b>ECS :</b> - Ecs 1, chauffe-eau standard, énergie électrique, Ecs individuel ; accumulation : 200 l
<b>Toiture :</b> - Plafond 1, avec ou sans remplissage, combles perdus, isolation sur plancher haut (ITE), épaisseur d'isolation : 15 cm - Plafond 2, bois sur solives bois, combles perdus, isolation sous plancher haut (ITI), épaisseur d'isolation : 20 cm	<b>Émetteurs :</b> - pac air/air split/multisplit - convecteurs nfc - poêle - poêle	<b>Ventilation :</b> - Ventilation mécanique auto réglable après 82
<b>Menuiseries :</b> - Fenêtre 1 : bois, double vitrage, épaisseur des lames d'air : 14 mm - Fenêtre oscillante 2 : pvc, simple vitrage - Fenêtre battante 3 : bois, simple vitrage - Porte 1 : simple en bois, avec moins de 60% de double vitrage	<b>Refroidissement :</b> - Refroidissement 1, énergie électrique	
<b>Plancher bas :</b> - Plancher bas1, dalle béton, non isolé(e)	<b>Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint :</b> - sans objet	
<b>Energies renouvelables</b>	<b>Quantité d'énergie renouvelable</b>	<b>d'origine 97 kWh<sub>e</sub>/m<sup>2</sup>.an</b>
<b>Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables :</b> - Appoint 1 (appoint), poêle, énergie bois - Appoint 1 (appoint), poêle, énergie bois		

## 4. Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

## 5. Usages recensés

Le diagnostic ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, les procédés industriels ou spécifiques (cuisson, informatique, etc.) ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

## 6. Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du logement indiquée par les compteurs ou les relevés.

## 7. Énergie finale et énergie primaire

---

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

## 8. Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

---

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic. Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

## 9. Énergies renouvelables

---

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

## 10. Conseils pour un bon usage

---

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

## 11. Chauffage

---

- Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19°C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors-gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10% d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

## 12. Eau chaude sanitaire

---

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

## 13. Aération

---

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et de nettoyer régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

## 14. Confort d'été

---

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

## 15. Autres usages

---

### Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40% de leur efficacité lumineuse.

### Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

### Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

## 16. Recommandations d'amélioration énergétique

---

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie.

Mesures d'amélioration	Crédit d'impôt*
Isolation des combles (R = 10) <i>Commentaires : Veiller à ce que l'isolation soit continue sur toute la surface du plancher.</i>	30%
ECS solaire <i>Commentaires : Si possibilité architecturale (orientation, masque et implantation) et surface disponible, implantation d'un Chauffe-Eau Solaire Individuel envisageable.</i>	30%

### Commentaires :

Les consommations d'ECS ont été estimées selon la méthode des consommations réelles.

Justificatifs des factures :

-  
-

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : [www.infoenergie.org](http://www.infoenergie.org)

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !  
[www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Pour plus d'informations : [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr) ou [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

Explication des écarts possibles entre les consommations issues de la simulation conventionnelle et celles issues des consommations réelles :

## Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE

	Bâtiment à usage principal d'habitation						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel quand un DPE a déjà été réalisé à l'immeuble	DPE non réalisé à l'immeuble		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel	
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		Bâtiment individuels de chauffage et de production d'ECS ou collectifs et équipés de comptages individuels	Bâtiment construit avant 1948		
Calcul conventionnel		X	A partir du DPE à l'immeuble		X		
Utilisation des factures	X				X	X	X

Pour plus d'informations :  
[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr), rubrique performance énergétique  
[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)